



Maison indivision remboursement sinistre

Par Waldo70

Bonjour,

Ma maman habite sa maison qui est en indivision depuis la mort de mon papa.

A l'automne dernier, un incendie a détruit partiellement cette maison.

L'assurance habitation a toujours été au nom de ma maman depuis le décès de mon papa et non au nom de l'indivision.

D'ailleurs elle a toujours réglé entièrement cette assurance chaque année.

Grâce à l'intervention d'un contre expert, elle a reçu une indemnité assez importante de son assureur.

Aujourd'hui certains de mes frères et soeurs demandent une part de cette somme au motif que la maison est dans l'indivision.

Sont-ils dans leur droit à votre avis ?

Cordialement

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Sont-ils dans leur droit à votre avis ?

Oui, sauf si votre mère utilise cette somme pour faire réparer la maison. Ce n'est pas votre mère seule qui a subi le dommage, mais aussi le reste des propriétaires.

Par chaber

bonjour

L'assurance de l'habitation aurait dû être transférée aux noms des nu-propriétaires à charge par l'usufruitier de souscrire une assurance locataire occupant avec l'un comme l'autre une clause d'abandon de recours. Cela pour éviter le litige actuel.

Votre mère doit procéder à la reconstruction